

DOSSIER N°: 22935

**AFFAIRE INTÉRESSANT L'AVIS 43-201 RELATIF AU RÉGIME D'EXAMEN CONCERTÉ DU
PROSPECTUS ET DE LA NOTICE ANNUELLE**

ET

Les Biotechnologies Atrium Inc.

DOCUMENT DE DÉCISION

Le présent document de décision du régime d'examen concerté confirme que le prospectus définitif de l'émetteur susmentionné en date du 29 mars 2005 a été visé par les autorités de la *Colombie-Britannique*, de l'*Alberta*, de la *Saskatchewan*, du *Manitoba*, de l'*Ontario*, du *Québec*, du *Nouveau-Brunswick*, de la *Nouvelle-Écosse*, de l'*Île-du-Prince-Édouard*, de *Terre-Neuve et Labrador* et du *Yukon*.

Fait à Montréal, le 30 mars 2005.

L'Autorité des marchés financiers,

(s) *Benoît Dionne*
Benoît Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Projet SEDAR n°: 739428

DÉCISION N^o : 2005-MC-1041

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 739428

DOSSIER N^o : 22935

Objet : Les Biotechnologies Atrium Inc.

Demande de visa

Vu la demande présentée le 15 février 2005;

Vu les articles 11, 13 et 14 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

Vu l'Instruction générale Q-28, *Exigences générales relatives aux prospectus*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* L.R.Q., c. A-7.03.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers octroie le :

visa pour le prospectus du 29 mars 2005 de Les Biotechnologies Atrium Inc. concernant le placement de 7 187 500 actions à droit de vote sublaterne à 12 \$ l'action.

Le visa prend effet le 30 mars 2005.

(s) *Benoit Dionne*

Benoit Dionne

Chef du Service du financement des sociétés

LAU/ir